

Vice-Président, M. le notaire Bérubé; secrétaire M. le professeur Schmouth, de l'École d'Agriculture; Assistant secrétaire, M. E. Castel, de l'École d'Agriculture.

Les officiers élus ont été autorisés à s'adjoindre cinq citoyens pour former un Comité de Régie avec mission d'organiser la fête et d'en rédiger le programme que nous publierons dès qu'il sera arrêté.

Nos vœux accompagnent ces messieurs dans leur patriotique entreprise. Nous rappellerons à nos lecteurs que les Sociétés St-Jean Baptiste ont pour but :

D'unir entre eux les Canadiens de tous les rangs ;

De resserrer les liens étroits d'estime, de solidarité et de charité chrétienne ;

Et de promouvoir par toutes les voies légales et légitimes, les intérêts nationaux scientifiques, industriels, agricoles et sociaux de la masse de la population du pays, en général, et de chaque paroisse en particulier.

Nous espérons donc que nos concitoyens s'inspirant du but élevé et avant tout patriotique de la société viendront se faire inscrire en foule et voudront par leur empressement mettre le comité à même de faire l'œuvre prospère et durable et lui faciliteront par tous les moyens en leur pouvoir l'organisation de la fête.

Orphelinat agricole de Montfort.—Le révérend père Boucher, supérieur des frères Maristes qui dirigent cette institution demandent actuellement de l'aide au Gouvernement provincial de Québec, en vue de construire des édifices convenables pour le logement des orphelins. Le révérend père était présent à une réunion du comité de l'agriculture qui eut lieu le 7 juin, sous la présidence de M. Bernatchez.

Les pères maristes ont une ferme de 900 acres, dont 300 en culture. Ils ont sous leur direction 57 élèves dont 33 sont à la charge du gouvernement qui paie une pension nominale. Les autres sont à la charge des pères.

Ces enfants, qui en grande partie sont recueillis sur le pavé des grandes villes, reçoivent à Montfort une éducation agricole pratique. De plus les pères ont sous leurs soins un bon nombre de fils de cultivateurs qui leurs sont confiés par leurs parents qui désirent leur voir étudier l'agriculture.

M. le curé Labelle, qui était présent au comité, nous informe qu'il est d'avis que la chambre devrait voter \$20,000 au moins afin de mettre cette institution sur un pied acceptable.

Le comité eut une autre réunion le lendemain, et le révérend père Boucher a donné des détails fort intéressants sur l'établissement qu'il dirige. Les pères maristes ont pris pour mission de recueillir dans les villes des orphelins en bas âge, et de les élever de façon à en faire des agriculteurs pratiques. A l'âge de vingt ans, l'élève est établi sur une terre nouvelle où il a l'occasion de mettre à profit les leçons précieuses de ses professeurs. Les maristes possèdent de grands établissements agricoles en France, surtout dans les environs de Sèvres. Au Canada, ils ont une magnifique ferme de 900 arpents dans le canton d'Arundel, comté d'Argenteuil. L'établissement se compose de trois pères, de plusieurs frères convers, et de quelques religieux qui s'occupent des plus jeunes enfants. Les élèves sont actuellement au nombre de 57. Le père Boucher désirerait obtenir à cette fin du gouverne-

ment une somme d'environ \$15,000 sous forme d'emprunt ou autrement.

Le comité a écouté le révérend père Boucher avec intérêt et a paru bien disposé en sa faveur.

L'assemblée législative de Québec.—L'assemblée législative de Québec compte vingt-un avocats, quatorze agriculteurs, huit notaires, huit négociants, six médecins, un manufacturier, un journaliste, un homme de lettres, un sténographe, un agent d'assurance, un rentier, soit un total de soixante-trois; deux sièges étant actuellement vacants.

Il y a six anglais, trois écossais, quatre irlandais et le reste se compose de Canadiens-français.

Le doyen d'âge est le docteur Rinfret, soixante-dix ans, suivi de près par l'honorable M. Robertson, qui a atteint ses soixante-huit ans. Dix-sept députés dépassent la cinquantaine; il y a en seize au-dessous de quarante ans, et le reste appartient à cet âge de verte maturité entre quarante et cinquante.

Chambres des notaires du district de Kamouraska.—Les membres de la chambre des notaires du district de Kamouraska, ont tenu une assemblée le 6 du courant en cette ville.

Étaient présents : MM. J. B. Pouliot, Fraserville; J. B. Beaulieu, Cacouna; L. N. Gauvreau, Ile verte; E. M. A. Boucher, Rivière Ouelle; A. St-Jorre, Cacouna; Aug. Martin, St-Paschal; J. M. M. Chand, Trois-Pistoles; T. M. T. LeBel, Kamouraska; Paul Des-saint, Ste-Hélène; L. J. Bérubé, Ste Anne de la Pocatière; Chs. A. Gauvreau, Ile verte.

L'honorable. C. A. E. Gagnon a été réélu et M. L. N. Gauvreau, greffier de la Cour de Circuit, élu membre de la chambre des notaires, le premier pour Kamouraska et le second pour Témiscouata.

M. L. N. Gauvreau remplace M. J. B. Beaulieu de Cacouna.

CAUSERIE AGRICOLE

Une étude pratique sur la culture au point de vue de l'industrie laitière, publiée par H. M. Upton, de Brighton, Angleterre, renferme beaucoup d'informations précieuses, aussi profitables ici qu'en Angleterre, c'est pourquoi nous publions ses remarques sur

LA CONSTRUCTION DES ÉTABLES.

Chaleur.—Une étable à vaches doit être suffisamment chaude, bien ventilée et bien drainée. Étant donné qu'une certaine quantité de la nourriture absorbée par les animaux sert à l'entretien de la chaleur animale, il s'en suit naturellement qu'ils auront besoin de plus de nourriture, toutes choses égales d'ailleurs, dans une étable froide que dans une chaude. " Les vaches demandent un tiers plus de nourriture dans une étable froide que dans une chaude, sans quoi le rendement du lait diminue sensiblement. C'est donc une économie de nourriture, et partant, d'argent, d'assurer aux vaches une étable chaude." Prof. Arnold.

Sécheresse.—Toutes les parties de la vacherie devront être parfaitement sèches, et toute defectuosité à cet égard doit être corrigée dès son apparition, car les vaches sont très sujettes à " prendre froid."

Ventilation.—Il est de première importance que la vacherie soit parfaitement ventilée, tout en évitant